

## Politique de protection des enfants et des jeunes

### Contexte

Women Deliver<sup>1</sup> est une organisation mondiale qui défend l'égalité des genres, la santé et les droits des filles et des femmes, et qui croit aux droits inhérents, à la liberté, à la dignité, à l'autonomie et au bien-être de tous les individus. Women Deliver défend la participation significative des jeunes en tant que co-créateur·rice·s et partenaires dans la conception des programmes et des stratégies, les campagnes, les initiatives de plaidoyer et les structures de prise de décision. L'une des caractéristiques essentielles de cette approche est le changement de mentalité et de stratégie consistant à passer de la mise en œuvre de programmes *pour* les jeunes à l'amplification de leur voix et à la collaboration *avec* ces mêmes dernier·e·s pour soutenir leur activité de plaidoyer en faveur des filles, des jeunes et des femmes, quelles que soient les identités qui s'entrecroisent. Tout au long de ce travail, Women Deliver se consacre à la réduction des risques de violence, d'abus, d'exploitation et d'autres formes de préjudice auxquels les jeunes peuvent être vulnérables lorsqu'ils et elles recherchent, défendent, mettent en œuvre et collectent des fonds avec d'autres personnes travaillant dans ce domaine. Women Deliver est consciente de son obligation proactive d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui protègent la santé, la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. En outre, Women Deliver estime que les adultes occupant des postes de pouvoir et entretenant des relations de confiance avec les enfants et les jeunes doivent faire preuve des plus hauts niveaux d'intégrité, de diligence raisonnable et de réduction des risques.

Afin de soutenir et d'activer ces engagements, Women Deliver applique une politique de protection en ce qui concerne les interactions entre les employés, les consultant·e·s, les bénévoles et les partenaires (« parties prenantes ») de Women Deliver, d'une part, et les enfants et les jeunes, d'autre part. Cette politique est conforme à l'article 19 de la [Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant](#), qui affirme le droit des enfants à être protégés contre « toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de maltraitance ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. » Elle reflète également le droit de chaque individu à l'égalité, à la dignité et à la sécurité, tel qu'il est énoncé dans la [Déclaration universelle des droits humains](#).

### Déclaration de politique

Women Deliver ne tolère aucune forme d'abus physique, émotionnel, sexuel ou en ligne, d'exploitation, de négligence ou de préjudice à l'égard des enfants (toute personne âgée de moins de 18 ans) ou des jeunes (toute personne âgée de 18 à 29 ans) dans le cadre de ses programmes (voir définitions).

Women Deliver vise à prévenir toute forme d'abus, d'exploitation, de préjudice ou de négligence en intégrant la protection dans ses programmes et en adoptant une approche « Ne pas nuire » (telle que définie dans la déclaration de principes). Tout incident susceptible d'être considéré comme une violation de la présente politique doit être immédiatement signalé à la personne désignée, conformément aux directives de mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance et de la jeunesse de Women

---

<sup>1</sup> Women Deliver est une organisation à but non lucratif (501(c)(3)) basée aux États-Unis. Politique de protection des enfants et des jeunes Date d'approbation/de prise d'effet : 1er juin 2019 ; mise à jour en novembre 2022.

Deliver, responsable de tous les rapports, ou à tout-e intervenant-e de Women Deliver avec qui elle se sent à l'aise et qui n'est pas l'objet de l'incident. En réaction à ces signalements, Women Deliver prendra des mesures pour assurer la sécurité immédiate de l'enfant ou de la jeune personne, et l'aidera à accéder aux ressources disponibles dont elle pourrait avoir besoin. Women Deliver prendra ensuite les mesures qui s'imposent en fonction de la gravité du cas signalé. Tous les signalements de maltraitance feront l'objet d'une enquête approfondie. Les infractions à la présente politique ne seront pas tolérées et pourront donner lieu à des actions disciplinaires, à la cessation de l'emploi ou de la relation, et à d'éventuelles actions juridiques.

Cette politique s'applique aux parties prenantes de Women Deliver, aux enfants et aux jeunes, tels que définis ci-dessous.

### **Déclaration de principes**

La mise en œuvre de cette politique est guidée par les principes suivants :

- Garantir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes est au cœur de cette politique et constitue le principe le plus important de sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de préserver la confidentialité de l'identité de l'enfant ou des enfants et/ou du/des jeunes impliqué-e-s dans l'incident, ainsi que celle de leurs parents ou tuteur-ric-e-s, dans la mesure du possible compte tenu des circonstances.
- « Ne pas nuire » constitue la norme la plus élevée de l'engagement de Women Deliver envers les jeunes avec qui elle entre en contact dans le cadre de son travail. Cela comprend, entre autres, les préjudices susceptibles de découler de leur participation à des programmes, événements ou communications liés à Women Deliver, dans le cadre d'une campagne de collecte de fonds ou de réseaux sociaux, ou dans le cadre d'un rôle consultatif.
- Les parties prenantes de Women Deliver doivent traiter les enfants et les jeunes avec respect, indépendamment de leur race, identité de genre, identité linguistique, religion, opinions, nationalité, appartenance ethnique, situation de handicap, classe sociale, orientation sexuelle ou de tout autre statut. Ils/elles doivent agir de manière professionnelle à l'égard des enfants et des jeunes avec qui ils/elles interagissent et respecter les lois pertinentes relatives au travail avec les enfants et les jeunes. Ils/elles doivent prendre en compte le risque de préjudice lorsqu'ils et elles s'engagent ou mènent des activités avec des enfants et des jeunes s'il existe une quelconque possibilité qu'un enfant ou un-e jeune soit abusé-e ou exploité-e dans le cadre de leur participation aux activités des parties prenantes de Women Deliver.
- Les personnes sont confrontées à différents risques liés à leur sécurité physique, mentale et émotionnelle. Ces risques peuvent varier en fonction de facteurs identitaires, situationnels ou autres. Lorsque ces facteurs s'entrecroisent, ils peuvent amplifier la vulnérabilité d'un enfant ou d'une jeune personne à un préjudice ou à un risque. L'approche de Women Deliver en matière de protection reconnaît la nature et le niveau de risque différents qui découlent de ces facteurs.
- Les enfants et les jeunes doivent se voir offrir des possibilités significatives et appropriées de jouer un rôle actif dans les politiques, les activités et les décisions qui les concernent et les impliquent. Les parties prenantes de Women Deliver doivent disposer de mécanismes accessibles aux jeunes et à ceux/celles qui les défendent/représentent pour leur permettre de faire part de leurs préoccupations, et elles doivent examiner sérieusement ces préoccupations et, si possible, y donner suite. Women Deliver fera connaître aux enfants et aux jeunes

participant à des programmes parrainés par Women Deliver l'existence de cette politique et s'attendra à ce qu'ils/elles s'y conforment, d'une manière adaptée à leur âge. Une protection efficace exige la mise en œuvre cohérente de mesures d'atténuation des risques et une action immédiate et rigoureuse pour protéger un enfant ou un·e jeune lorsqu'un incident est signalé ou présumé.

- L'approche de protection de Women Deliver est présente dans tous les aspects de ses opérations, programmes, projets, événements, communications et de ses partenariats.

## Cadre d'application

Cette politique s'applique à toutes les parties prenantes de Women Deliver telles que définies dans le présent document, dans tous les pays où Women Deliver mène des activités, tant pendant qu'en dehors des heures normales de travail. Bien que Women Deliver prenne des précautions raisonnables pour gérer et atténuer les risques, certaines limites s'appliquent dans des circonstances où elle n'a qu'une implication ou un contrôle limités sur les interactions. Bien que Women Deliver n'assume aucune responsabilité dans de tels cas, elle offrira des conseils et des suggestions, le cas échéant, afin de réduire le risque de préjudice et d'améliorer la sécurité.

## Définitions

- **Abus** : Un ensemble de comportements entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé, le bien-être, la survie, le développement ou la dignité d'un enfant ou d'une jeune personne. Il s'agit de tout geste ou absence de geste qui cause ou présente un risque imminent de mort ou de dommage grave. De tels actes peuvent constituer des abus, qu'ils visent ou non à causer un préjudice. L'abus peut être émotionnel, en ligne, physique ou sexuel :
  - **Abus économique** : Tout geste visant à imposer un certain contrôle sur les ressources économiques d'un enfant ou d'un·e jeune, à réduire le pouvoir d'action d'un enfant ou d'un·e jeune sur son bien-être économique, ou à exploiter un enfant ou un·e jeune de toute autre manière pour obtenir des gains économiques.
  - **Abus émotionnel** : Des gestes ou des absences de gestes qui portent atteinte à la capacité psychologique ou à la stabilité émotionnelle d'un enfant ou d'un·e jeune. Il peut s'agir de brimades, de harcèlement, d'insultes, d'humiliations, de contrôle ou de critiques inappropriés, de dégradation, de honte ou de dévalorisation, et de toute autre activité qui fait qu'un enfant ou un·e jeune se sent isolé·e, diminué·e ou gêné·e.
  - **Abus en ligne** : Tout type d'abus qui survient sur Internet, y compris par le biais d'ordinateurs, de tablettes et de téléphones portables, et qui a lieu dans n'importe quel espace en ligne, y compris les réseaux sociaux, les messages et les applications de messagerie, les e-mails, les chats en ligne, les jeux en ligne ou les sites de retransmission en direct. On parle de violence ou d'abus en ligne lorsqu'un individu ou un groupe crée un environnement hostile qui fait honte, dégrade, intimide ou réduit au silence des individus.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> « Kit de protection des espaces virtuels du Plan d'investissement pour les adolescentes pour les jeunes filles et les leaders de la jeunesse, » Plan d'investissement en faveur des adolescentes, Plan international et Girls Not Brides. 2021.

- **Violence physique** : Le recours à la force par une personne sur une partie du corps qui cause un préjudice, une blessure ou une souffrance réels ou probables (qui ne sont pas forcément visibles). La violence physique peut prendre la forme de secousses, de coups de poing, d'étouffements, de morsures, de coups de pied, de brûlures, de coups, de jets, d'empoisonnement ou de maintien sous l'eau.
- **Violence sexuelle** : Il s'agit d'un abus réel ou d'une tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'un pouvoir différentiel ou d'une confiance à des fins sexuelles. Il s'agit notamment de forcer, de contraindre ou d'inciter un enfant ou un·e adolescent·e à prendre part à des actes sexuels de quelque nature que ce soit, y compris la pénétration, le viol, le sexe oral, les attouchements indécents ou l'attentat à la pudeur, l'utilisation d'un langage sexuellement explicite ou provocateur à l'égard d'un enfant ou d'un·e adolescent·e, la brutalité ou un comportement impliquant un contact physique et à caractère sexuellement suggestif, ou le fait de montrer de la pornographie à un enfant ou à un·e adolescent·e. Toutes les formes de harcèlement sexuel et de violence sexuelle, y compris l'inceste, le mariage précoce et forcé, la prostitution forcée, la mutilation génitale féminine ou l'excision, et l'esclavage sexuel, constituent des violences sexuelles. Faire des remarques, des plaisanteries, des insinuations ou des railleries à caractère sexuel sur le corps ou l'orientation sexuelle d'un enfant ou d'un·e jeune, ou faire

des invitations, des demandes ou des suggestions à caractère sexuel, est strictement interdit, tout comme toute conduite de nature sexuelle visant à stimuler, gratifier, profiter ou servir les intérêts personnels d'une partie prenante de Women Deliver qui est en position de confiance ou d'autorité et avec qui l'enfant ou le/la jeune est dans une relation de dépendance.

- **Enfants** : Toute personne âgée de moins de 18 ans, telle que définie par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. La définition d'un enfant aux fins de la présente politique ne doit pas être confondue avec la définition juridique d'un enfant ou avec les limites d'âge fixées dans d'autres lois pertinentes. Le fait qu'un·e jeune de moins de 18 ans ait atteint l'âge du consentement sexuel, l'âge de voter ou toute autre étape liée à l'âge ne modifie en rien sa vulnérabilité inhérente en tant qu'enfant.
- **Exploitation** : Il s'agit de toute situation dans laquelle un abuseur profite de l'inégalité de pouvoir et/ou de la situation économique d'un enfant ou d'un·e jeune pour en tirer un profit, un travail, une gratification sexuelle ou un autre type de gain personnel ou financier.
- **Préjudice** : Il s'agit d'une action qui entraîne un effet préjudiciable sur le bien-être physique, psychologique ou émotionnel d'un enfant ou d'un·e jeune. Le préjudice peut être causé par la maltraitance, la négligence ou l'exploitation, qu'il soit intentionnel ou non, et peut également être causé par l'enfant ou le/la jeune à lui/elle-même (« automutilation »).<sup>3</sup>
- **Négligence** : Il s'agit d'un manquement persistant à satisfaire les besoins physiques et/ou psychologiques fondamentaux d'un enfant ou d'un·e jeune qui entraîne un préjudice réel ou

---

<sup>3</sup> Remarque : dans les cas où il est signalé ou découvert qu'un enfant ou un·e jeune se blesse lui-même, il ou elle sera orienté·e vers les ressources appropriées pour obtenir un soutien et ne fera l'objet d'aucune réprimande ou mesure disciplinaire pour cette action.

potentiel pour la santé, le bien-être, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant ou du/de la jeune. Il s'agit notamment d'agir de manière à ne pas protéger un enfant ou un-e jeune du danger ou à l'exposer à un risque accru d'exploitation ou de maltraitance.

- **Parties prenantes de Women Deliver** : il s'agit du personnel de Women Deliver (à temps plein ou à temps partiel) et de toute autre personne participant aux activités de Women Deliver, y compris les stagiaires, les consultant-e-s, les entrepreneur-euse-s, les sous-traitant-e-s, les bénévoles, les partenaires, les donateur-riche-s, les chercheur-euse-s, les médias, les membres du conseil d'administration et les dirigeant-e-s, les participant-e-s au Programme des jeunes leaders, les ancien-ne-s participant-e-s au Programme des jeunes leaders et d'autres jeunes participant aux activités de Women Deliver.
- **Les jeunes** : Toute personne âgée de 18 à 29 ans.

### **Examen de la politique**

Women Deliver examinera et mettra à jour cette politique au moins une fois tous les trois ans, ou plus fréquemment en cas de changement significatif du contexte, de la technologie ou de l'étendue du travail de Women Deliver, afin d'être cohérent avec les évolutions législatives, organisationnelles et programmatiques.